

# DE LA SOUS-TRAITANCE À LA FILIALISATION

Aujourd'hui, la grande majorité des entreprises dans les secteurs concurrentiels sont amenées à réduire leurs coûts de fonctionnement et notamment la masse salariale. Ainsi, elles font de plus en plus appel au « faire faire ».

Avec le développement du « faire faire » au travers des filiales, de la sous-traitance et de l'auto-entrepreneuriat, la précarité du travail s'accroît avec notamment la substitution de postes de salariés par des activités de prestataires et le dumping social. C'est le cas des entreprises des IEG où les réflexions et les études actuelles portent sur le recentrage des activités sur le « cœur de métier » avec la mise en place du « faire faire » pour les activités transverses. Les salariés sont incités de plus en plus à vivre des expériences professionnelles dans les filiales.

## Le moins-disant devient un levier de performance économique

Que ce soit avec les filiales ou la sous-traitance, le dumping social s'accroît avec une mise en concurrence au moins-disant comme levier de performance économique pour les entreprises comme celles des IEG.

A ces évolutions du monde économique, s'y ajoute l'impact de la transition numérique dans le monde du travail.

## La loi sur le devoir de vigilance

Tout récemment, la loi sur le devoir de vigilance est une première réponse même si celle-ci est loin d'être à la hauteur. Néanmoins, c'est un premier pas vers la reconnaissance de la responsabilité des sociétés mères dans l'obligation de prévention des risques d'atteinte des droits humains et des dommages environnementaux que peuvent causer leurs filiales et leurs sous traitants.

## La logique des services

A Engie, un projet de rapprochement entre les commercialisateurs gaziers (en particulier ceux

dédiés aux entreprises et collectivités) et ceux de la filiale Cofely a finalement avorté en 2016.

Ce rapprochement des activités « énergie » et « services » dont les métiers sont complémentaires, aurait été un vecteur de dumping social par la perte du Statut des IEG. Reste qu'industriellement, en coupant énergie et services énergétiques, leur complémentarité peut se perdre. L'arrêt du rapprochement avec Cofely se fait au nom d'un modèle « low cost » : la vente d'énergie aux entreprises n'aurait d'avenir que dans une guerre des prix. Ce qui promet des réductions d'effectifs drastiques, le passage à des démarcheurs externes payés aux nombres de contrats, et l'externalisation vers des pays à bas salaires pour tout ce qui concerne la gestion des contrats.

A EDF, avec l'objectif d'enrichir les offres en destination des collectivités locales, on peut s'interroger si, avec le rachat de Dalkia détenteur de 75% du capital de Tiru, il n'y aurait pas aussi des velléités de transférer les activités « clientèle » dédiées aux services énergétiques au sein de la filiale Dalkia, et vice-versa... avec, au passage la perte du statut des IEG et la suppression d'emplois. L'objectif de réduction des coûts n'est ce pas le fil rouge de Cap 2030 ?

## Un exemple récent

Tout récemment, Sowee, filiale d'EDF dédiée à la maison connectée, devient fournisseur d'électricité. Cette entreprise, lancée en mode start-up en 2016, propose une offre gaz depuis décembre. Son nouvel agrément devrait lui permettre de commercialiser prochainement un pack alliant fourniture d'électricité et pilotage des consommations électriques.

C'est une nouvelle fois un pas de plus franchi avec le fort risque de mettre en concurrence Sowee (filiale) avec les services commerciaux EDF, comme c'est le cas avec Dalkia, quand la vente d'énergie est incluse dans le service !